



aquitanis

Affaire suivie par Isabelle LISSARD

Courriel : [i.lissard@aquitanis.fr](mailto:i.lissard@aquitanis.fr)

Tél : 05.56.11.84.45

Bordeaux, le 22 février 2024

Réf. : DGARD/VP-IL2023.009

Courrier arrivé le  
20 FEV. 2024

Monsieur le Président  
BORDEAUX METROPOLE  
DIRECTION RESSOURCES ET INGENIERIE  
FINANCIERE  
Esplanade Charles de Gaulle  
33045 BORDEAUX CEDEX

Lettre recommandée avec A.R.

Objet :

Demande de maintien de garantie d'emprunt

Les Jardins de Carreire à Bordeaux

PJ :

Demande d'autorisation de vente en BRS auprès de Bordeaux Métropole

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 25 avril 2019, réitérée avec la délibération du 16 juin 2022 dans le cadre de l'actualisation de son Plan Stratégique de Patrimoines et du plan de vente adossé, le Conseil d'Administration d'AQUITANIS a autorisé la vente des logements locatifs sociaux situés sur la commune de Bordeaux et composant la résidence ci-après :

- Les Jardins de Carreire, 81 logements.

A cet égard, AQUITANIS a sollicité la Direction Habitat de Bordeaux Métropole pour obtenir l'autorisation d'aliéner lesdits logements, en application du dispositif prévu à l'article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation et dont vous trouverez copie ci-jointe.

Cette vente est organisée dans le cadre du dispositif de Bail Réel Solidaire, aquitanis étant agréé pour exercer l'activité d'Office Foncier Solidaire.

En vertu de l'article L 443-13 du Code de la Construction et de l'Habitation, j'ai l'honneur de solliciter le maintien de la garantie de remboursement que vous avez bien voulu consentir à AQUITANIS pour le(s) prêt(s) ci-dessous, afin que notre organisme puisse continuer son remboursement selon l'échéancier initial.

N° de contrat	Prêteur	Durée origine	Montant	CRD
			initial	au 31-12-2023
1131219	CAISSE DES DEPOTS	32	280 219,59	112 733,86
1027348	CAISSE DES DEPOTS	35	422 072,24	244 252,93
1027355	CAISSE DES DEPOTS	50	235 066,90	178 289,66
1131184	CAISSE DES DEPOTS	32	293 622,14	150 505,78

.../...

N° de contrat	Prêteur	Durée origine	Montant	CRD
			initial	au 31-12-2023
1027348	CAISSE DES DEPOTS	35	304 583,97	176 262,54
1027355	CAISSE DES DEPOTS	50	169 634,48	128 661,55
1027348	CAISSE DES DEPOTS	35	361 308,15	209 088,78
1027355	CAISSE DES DEPOTS	50	201 225,61	152 622,27
1027326	CAISSE DES DEPOTS	35	392 313,92	227 031,80
1027328	CAISSE DES DEPOTS	50	130 310,40	98 835,69
1027326	CAISSE DES DEPOTS	35	570 119,41	329 927,73
1027328	CAISSE DES DEPOTS	50	189 369,16	143 629,59
1086425	CAISSE DES DEPOTS	50	34 421,00	27 238,47
1338162	CAISSE DES DEPOTS	46	97 522,00	66 865,34
1117072	CAISSE DES DEPOTS	50	310 691,00	248 798,98
1356789	CAISSE DES DEPOTS	30	896 171,89	818 106,66
1356973	CAISSE DES DEPOTS	19	468 291,89	382 880,15
1131216	CAISSE DES DEPOTS	32	252 703,29	113 241,43
1338056	CAISSE DES DEPOTS	43	150 170,36	71 253,07
1011060	CAISSE DES DEPOTS	35	990 081,15	497 920,96
1010976	CAISSE DES DEPOTS	50	323 188,74	226 005,83
1010907	CAISSE DES DEPOTS	50	124 751,09	87 238,44
1010900	CAISSE DES DEPOTS	35	555 467,92	279 349,93
<b>TOTAL CAISSE DES DEPOTS</b>			<b>7 753 306,30</b>	<b>4 970 741,44</b>
CONVENTION CRCA - L1	CREDIT AGRICOLE	30	137 696,00	92 786,92
<b>TOTAL CREDIT AGRICOLE</b>			<b>137 696,00</b>	<b>92 786,92</b>
45 726770149S	CREDIT FONCIER DE FRANCE	25	251 501,85	67 435,74
<b>TOTAL CREDIT FONCIER DE FRANCE</b>			<b>251 501,85</b>	<b>67 435,74</b>
			<b>8 142 504,15</b>	<b>5 130 964,10</b>

Je vous remercie de bien vouloir nous faire parvenir l'extrait de délibération portant sur le maintien de la(les) garantie(s) ayant le caractère exécutoire et certifié conforme au registre en original (précisant les nom et qualité du signataire).

L'affectation des produits de ces ventes sera bien entendu conforme aux dispositions prévues par le Code de la Construction et de l'Habitation.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente d'une réponse favorable,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Directeur Général,  
  
Jean-Luc GORCE

Copie :

- Direction Financière d'AQUITANIS ,  
Stéphane CLAMADIEUX, Responsable du Service Financier
- Bordeaux Métropole, DIRECTION HABITAT



aquitanis

*Affaire suivie par Isabelle LISSARD*

*Courriel : [i.lissard@aquitanis.fr](mailto:i.lissard@aquitanis.fr)*

*Tél : 05.56.11.84.45*

Bordeaux, le 22 février 2024

Réf. : DGAVP-IL/2024-007



Monsieur le Président de BORDEAUX  
METROPOLE  
DIRECTION DE L'HABITAT  
Esplanade Charles-de-Gaulle  
33045 BORDEAUX CEDEX

Lettre recommandée avec A.R.

Objet :

Demande d'autorisation d'aliéner - L.443-7. CCH

Patrimoine social résidences : Carreire Ancienne,  
Gallieni, Loucheur et Les Jardins de Carreire

Commune de BORDEAUX – Quartier Saint-Augustin

Dispositif de vente BRS

Monsieur le Président,

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration d'AQUITANIS en date du 25 avril 2019, réitérée avec la délibération du 16 juin 2022 dans le cadre de l'actualisation de son Plan Stratégique de Patrimoines et du plan de ventes adossé, j'ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'aliéner les 221 logements en cumul, composant les résidences :

- Carreire Ancienne, 46 logements,
- Gallieni, 46 logements
- Loucheur, 48 logements
- Les Jardins de Carreire, 81 logements.

Ce projet de cession s'envisage dans le cadre du dispositif du Bail Réel Solidaire (BRS), aquitanis ayant agrément pour exercer l'activité d'Office Foncier Solidaire.

Pour vous permettre d'instruire le dossier, j'ai le plaisir de vous adresser ci-joint, sous clef USB, les éléments suivants :

- L'arrêté préfectoral de région en date du 24 mars 2021, portant agrément en tant qu'OFS d'aquitanis.
- La copie des délibérations du Conseil d'Administration d'Aquitanis des 25 avril 2019 et 16 juin 2022 validant le plan de vente des logements locatifs sociaux,
- La copie du courrier adressé à Monsieur le Maire de BORDEAUX et l'avis favorable notifié par courrier en date du 30 janvier 2024,
- Les diagnostics de performance énergétique des résidences,

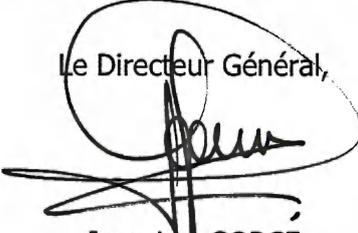
- La copie des courriers adressés à la Direction Ressources et Ingénierie Financière de Bordeaux Métropole relatif au maintien des garanties d'emprunts, afin de permettre leur remboursement selon l'échéancier initial,
- Les plans cadastraux et de localisation,
- Les titres de propriété.

Enfin, j'ai l'honneur de solliciter le non-remboursement des aides de l'Etat octroyées, la mise en vente de ces résidences n'entrant pas dans le champ d'application de l'avant-dernier alinéa de l'article L 443-13 du CCH.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information qui vous serait nécessaire et vous remerciant de l'attention que vous accorderez à cette affaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Directeur Général,



Jean-Luc GORCÉ

PJ : clef USB contenant les éléments listés